

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 560

présenté par  
Mme Rabault

-----

**ARTICLE 39**

I. – À l’alinéa 32, après le mot :

« enveloppe »,

insérer les mots :

« , à l’exception des départements de métropole et de la métropole de Lyon, ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 33, après le mot :

« enveloppe »,

insérer les mots :

« , à l’exception des départements de métropole et de la métropole de Lyon, ».

III. – En conséquence, compléter l’alinéa 37 par les mots :

« , à l’exception des départements de métropole et de la métropole de Lyon ».

IV. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 38, après les deux occurrences de la référence :

« I »,

insérer par deux fois les mots :

« , à l’exception des départements de métropole et de la métropole de Lyon ».

V. – En conséquence, après la seconde occurrence du mot :

« habitant »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 39 :

« pour l'ensemble des départements de métropole et la métropole de Lyon. »

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.